

CLASSES + 24 mois "TRAVAIL" MALES ET FEMELLES

24 mois révolus (jour anniversaire + 1 jour) le jour de l'examen des allures

Obligatoire : HD (A/B/C) , ED (A/B/C) et ADN : analyse génétique enregistrée au CCBA (chiens étrangers : enregistrement au SV ou dans le pays d'origine)

1 "Excellent" dans l'année (période séparant deux N.E.) **obtenu en régionale d'élevage C.C.B.A.**, sauf pour les sujets déjà Recommandés en France ou au Championnat d'Allemagne (uniquement pour les titres obtenus les années précédentes et non l'année en cours)

Sujets de moins de 27 mois : les TB obtenus en classe "Jeune" et en classe "Junior" en Régionale d'Elevage remplacent les "Excellent"

Obligatoire : titre de travail = épreuve IPO, minimum certificat, ou Brevet Mondioring ou pistage Fci 1 ou Test International de Sauvetage ou Brevet de chien de défense en Ring ou Brevet en Campagne ou Brevet Pistage ou Brevet de Recherche Utilitaire ou Brevet Troupeau niveau 2 (ovin ou bovin).

Obligatoire : test de caractère

Les "Excellent" de ces classes obtiennent le titre de "Recommandé", attribuant 4 points dans la grille de sélection si les parents sont titulaires du "HD" (A/B ou 1 seul C)

Conditions d'obtention du qualificatif "Auslese" :

- Être titulaire du "HD" (A / B) et du "ED" (A / B)
- Être titulaire de la Körung
- Parents titulaires du "HD" (A / B ou 1 seul C) et "ED"
- ADN avec filiation père et mère
- Mention "Très Satisfaisant" à l'épreuve de caractère
- Dentition complète (pas de double dent)

Pour les poil long, suppression de l'obligation d'avoir un groupe de reproduction pour obtenir le titre de champion

Depuis 2016, tous les nouveaux "Auslese" doivent être titulaires d'un titre de travail obtenu en France. Si un titre de travail est obtenu à l'étranger, il doit être délivré par un juge du SV. Cela s'applique aux chiens français, issus de l'élevage français, appartenant à un propriétaire français ou étranger, ainsi qu'aux chiens en copropriété avec une personne de nationalité étrangère ou française. Il en est de même pour les chiens étrangers appartenant à un propriétaire français.

CLASSES + 24 mois "OUVERTE" MALES ET FEMELLES

24 mois révolus (jour anniversaire + 1 jour) le jour de l'examen des allures

Obligatoire : HD (A/B/C) , ED (A/B/C) et ADN : analyse génétique enregistrée au CCBA (chiens étrangers : enregistrement au SV ou dans le pays d'origine)

Même obligation de qualificatif en exposition que pour la classe + 24 mois "travail"

Ne peuvent concourir dans cette classe que les chiens sans titre de travail. Le test de caractère de la N.E. est facultatif. Il est rappelé que le CSAU est obligatoire pour passer l'épreuve de caractère. Les mâles et femelles classés "Excellent" ayant obtenu la note "Très satisfaisant" ou "Satisfaisant" à l'épreuve de caractère se verront attribuer le titre de "Licé recommandée" leur attribuant 4 points dans la grille de sélection à condition que leurs parents soient titulaires du "HD" (A/B ou 1 seul C).

La licence sera demandée à l'ensemble des chiens se présentant à l'épreuve de caractère.

La note **TRES SATISFAISANT** sera attribuée aux chiens avec mordant satisfaisant avec cessation et garde au ferme et la marche au pied sans laisse pendant la dernière partie de l'approche de la cachette. Pour les mâles et les femelles, cette note est requise pour l'obtention du titre d'"Auslese"

La note **SATISFAISANT** sera attribuée aux chiens avec mordant satisfaisant sans cessation ou garde au ferme ou sans la marche au pied sans laisse pendant la dernière partie de l'approche de la cachette.

La note **INSUFFISANT** sera attribuée aux chiens avec mordant insuffisant qui ne pourront se présenter à l'examen individuel.

Aucune licence provisoire ne sera établie le jour de la Nationale (cf encart sur le site CCBA). Le sujet qui réussit cette épreuve de caractère obtiendra automatiquement le TAU.

Lors de l'épreuve de caractère, les chiens, mâles et femelles, passeront par ordre du catalogue, en commençant par les mâles.

CLASSE 18 / 24 MOIS MÂLES

"HD" et "ED" obligatoires pour tous

Analyse génétique (ADN) enregistrée au CCBA obligatoire pour tous

HD obligatoire pour les parents

1 qualificatif obtenu en Régionale d'élevage en France obligatoire pour les 3 premiers

CLASSE 18 / 24 MOIS FEMELLES

"HD" et "ED" obligatoire pour toutes

Analyse génétique (ADN) enregistrée au CCBA obligatoire pour toutes

HD obligatoire pour les parents

1 qualificatif obtenu en Régionale d'élevage en France obligatoire pour les 3 premiers

CLASSE 12 / 18 MOIS MÂLES et FEMELLES

Analyse génétique (ADN) enregistrée au CCBA obligatoire pour tous

1 qualificatif obtenu en Régionale d'élevage en France obligatoire pour les 3 premiers

CLASSE 9 / 12 MOIS MÂLES et FEMELLES

Pas de conditions particulières

Les sujets de plus de 12 mois engagés à la N.E. auront la possibilité de s'inscrire pour passer le TAU et le CSAU

CLASSE 6 / 9 MOIS MÂLES et FEMELLES : pas de conditions particulières

GROUPES DE REPRODUCTION

Aucune obligation de présenter son chien à l'individuel et aux allures pour que celui-ci puisse participer au groupe (dans ce cas obligation de prévenir le juge)
Cependant, les sujets présentés classés de + de 9 mois doivent impérativement participer au groupe de leur père sous peine de se voir retirer leur classement ou de ne pas participer aux allures de leur classe

Reproducteurs poils courts

Ils sont composés de 8 sujets minimum issus du même père, présentés à l'individuel (si la classe n'a pas tourné) ou classés à l'Exposition Nationale d'Elevage

Les 6 / 9 classés pourront participer au groupe si celui-ci comporte au moins 6 sujets de + de 9 mois

Poils Longs : les poils longs issus de poils courts seront pris en compte dans le nombre minimum

Reproducteurs poils longs

Ils sont composés au minimum de 6 sujets au total, dont minimum 4 sujets de plus de 9 mois, plus 2 sujets de plus de 6 mois

GROUPES DE REPRODUCTION FEMELLES

Ils sont composés de 3 sujets minimum issus de 2 pères différents, poil court et poil long

LOTS D'ÉLEVAGE

Seulement un lot par affixe pourra concourir dans cette épreuve. Ils sont composés de 4 à 5 sujets du même affixe présentés et classés à l'Exposition Nationale d'Elevage à partir de la classe 9 / 12. Ils seront répartis en 2 catégories : - les élevages faisant jusqu'à 5 portées par an (pas plus de 15 portées durant les 3 années civiles précédant la NE) et les élevages faisant plus de 5 portées par an. Le nombre de sujets par lot pour les élevages, jusqu'à 5 portées par an, sera au maximum de 4, **poils longs compris**.

Ces sujets doivent être issus d'au moins deux femelles différentes. Les groupes sont notés suivant 3 critères différents : 1) **Homogénéité** (lot noté sur 20) -

2) **Génétique**, le nombre de pères, de mères et de portées attribue 1 point à chacun d'entre eux (maximum 15) - 3) **Classement**, prise en compte du résultat de la NE : a)

Auslese = 5 points - b) **Excellent classe travail** = 4 points - c) **Excellent classe ouverte avec mordant** = 3,5 points -

d) **Excellent classe ouverte sans mordant** = 3 points - e) **Très bon** = 3 points - f) **Bon** = 1 point - g) **Très prometteur** = 2 points - h) **Prometteur** = 1 point.

En plus les gagnants, seconds et troisièmes de toutes les classes se verront attribués respectivement un bonus de + 1,5 point / + 1 point / + 0,5 point

JURY et HORAIRES de la NATIONALE D'ELEVAGE

En fonction du nombre de chiens engagés dans chaque classe, ces horaires sont susceptibles de changements.
Les horaires définitifs figureront sur les accusés de réception et le catalogue.

CLASSE + 24 mois "TRAVAIL" MÂLES

Juge : Jürgen MAÏBUCHEN

Examen individuel :
vendredi de 13 h 30 à 17 h
Examen des allures :
dimanche de 14 h à 15 h 30

CLASSE + 24 mois "TRAVAIL" FEMELLES

Juge : Michel ZAGLIO

Examen individuel :
vendredi de 15 h à 17 h
Examen des allures :
dimanche de 12 h 30 à 14 h

CLASSE + 24 mois "OUVERTE" MÂLES

Juge : Michel BENETEAU

Examen individuel :
vendredi de 13 h 30 à 16 h
Examen des allures :
samedi de 17 h 30 à 18 h

CLASSE + 24 mois "OUVERTE" FEMELLES

Juge : Michel ZAGLIO

Examen individuel :
vendredi de 13 h 30 à 15 h
Examen des allures :
dimanche de 10 h 30 à 12 h

EPREUVE DE CARACTÈRE MÂLES

Juge : Jérôme ROBERT

samedi de 8 h à 10 h 30

EPREUVE DE CARACTÈRE FEMELLES

Juge : Henri MOTZ

samedi de 8 h à 10 h 30

Hommes assistants :

Mâles : Olivier GEISS - Jérôme SACCASYN - Femelles : Tony COLMANS - Hervé WEISER

Seuls seront admis à l'examen des allures des classes "travail", les sujets ayant obtenu la mention "Très satisfaisant" ou "Satisfaisant" à l'épreuve de caractère. Les sujets de la classe "travail" ayant été notés "Insuffisant au caractère" figureront dans les résultats sous ce titre par ordre du catalogue et seront considérés comme non participants.

CLASSE 18-24 MÂLES

Juge : Michel BENETEAU

Examen individuel : vendredi de 15 h à 17 h
Examen des allures : dimanche de 9 h 30 à 10 h 30

CLASSE 18-24 FEMELLES

Juge : Robert LANG

Examen individuel : vendredi de 15 h à 17 h
Examen des allures : dimanche de 8 h à 9 h 30

CLASSE 12-18 MÂLES

Juge : Jürgen MAÏBUCHEN

Examen individuel : vendredi de 13 h 30 à 15 h
Examen des allures : samedi de 15 h à 16 h

CLASSE 12-18 FEMELLES

Juge : Henri MOTZ

Examen individuel : vendredi de 13 h 30 à 15 h 30
Examen des allures : samedi de 16 h à 17 h 30

CLASSE 9-12 MÂLES

Juge : Jürgen MAÏBUCHEN

Examen individuel : vendredi de 12 h à 13 h 30
Examen des allures : samedi de 10 h 30 à 11 h 30

CLASSE 9-12 FEMELLES

Juge : Robert LANG

Examen individuel : vendredi de 12 h à 14 h 30
Examen des allures : samedi de 11 h 30 à 12 h 30

CLASSE 6-9 MÂLES

Juge : Michel BENETEAU

Examen individuel : vendredi de 12 h à 13 h 30
Examen des allures : vendredi de 17 h à 18 h

CLASSE 6-9 FEMELLES

Juge : Henri MOTZ

Examen individuel : vendredi de 12 h à 13 h 30
Examen des allures : vendredi de 16 h à 17 h

GROUPES DE REPRODUCTION

Juges : Jürgen MAÏBUCHEN et Michel ZAGLIO

Préparation des groupes : samedi à 12 h 45
Présentation des groupes : samedi de 13 h 15 à 14 h 45

LOTS D'ELEVAGE

Juge : Michel ZAGLIO

Examen individuel : vendredi de 16 h à 18 h 30
Présentation des lots : dimanche de 16 h 30 à 17 h 15

EPREUVE DE CSAU
Jérôme ROBERT

EPREUVE DE TAU
Jérôme ROBERT

INSCRIPTION EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE 23, 24 et 25 août 2019

Faire l'inscription avec paiement en ligne sur le site **OU** remplir et adresser par courrier à : C.C.B.A. - 82, cours Charlemagne - 69002 LYON

OBLIGATOIRE : copies du pedigree, de la carte de tatouage à jour,
du carnet de travail et du résultat ADN
Tout dossier incomplet sera retourné

1ère clôture : **jeudi 4 juillet 2019** (réception au siège)
2ème clôture : **lundi 29 juillet 2019** (réception au siège)

Licence 2019 obligatoire
à coller ici

NOM DU CHIEN

N° LOF

Né le

TATOUAGE

ADN **OUI** (joindre copie résultat)

SEXE

M

F

PUCE

Poil **Court** **Long**

Radiographie

"HD"

"ED"

KÖRUNG (date et lieu)

TAU (Date et lieu)

RECOMPENSE DE TRAVAIL (joindre photocopie carnet de travail lisible et complète)

NOM DU PERE

N° LOF

NOM DE LA MERE

N° LOF

IMPERATIF : pour les classes "travail",
indiquez l'exposition à laquelle le chien **a obtenu - ou doit obtenir - l' "Excellent"**

Date, lieu et juge :

PRODUCTEUR (propriétaire de la mère à la saillie)

PROPRIETAIRE Principal

N° membre

ADRESSE

C P

VILLE

Tél.

Mail

Copropriétaire (un seul sera accepté) :

N° membre

Tarif public

1ère clôture : 90 € le 1er chien
70 € à partir du 2ème
2ème clôture : 130 € le 1er chien
110 € à partir du 2ème

Tarif adhérent

1ère clôture : 45 € le 1er chien
35 € à partir du 2ème
2ème clôture : 65 € le 1er chien
55 € à partir du 2ème

- Classe + 24 mois travail mâles - femelles
- Classe + 24 mois ouverte mâles - femelles
- Classe 18 - 24 mois mâles - femelles
- Classe 12 - 18 mois mâles - femelles
- Classe 9 - 12 mois mâles - femelles
- Classe 6 - 9 mois mâles - femelles (copie du certificat de naissance obligatoire)

Pour les 6 / 9 mois, clôture le 29 juillet, sans majoration de tarif

- TAU** (44 € prix public - 20 € prix adhérent) (réservé uniquement aux chiens inscrits au catalogue)
- CSAU** (15 €) (réservé uniquement aux chiens inscrits au catalogue)

Attention, pour bénéficier du tarif dégressif, il faut impérativement que les chiens soient engagés en même temps, et que le nom qui figure sur les documents demandés soit identique pour tous les chiens, même en cas de copropriété



Lot d'Élevage

Inscription gratuite mais présentation obligatoire

Nom de l'affixe :

Je soussigné accepte d'un façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance au verso de la présente demande d'inscription. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement à société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signée cette inscription, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. Je déclare en outre ne faire partie d'aucune société ou club non affilié à la SCC, ni d'aucun organisme non reconnu par la FCI. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion sans appel conformément au règlement de l'exposition.

J'accepte de soumettre mon chien à l'examen de contrôle radiographique suivant les conditions prescrites par le C.C.B.A.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire :

A cocher

- Chèque bancaire à l'ordre du CCBA
- Virement : BNPPARB LYON CONFLUENCE (02626)
IBAN : FR76 3000 4026 2600 0100 1128 801 BIC : BNPAFRPPXXX
Joindre justificatif du virement

Un accusé de réception sera envoyé dès réception des engagements
uniquement aux propriétaires ayant joint à leur engagement une enveloppe timbrée à leur adresse
Une attestation d'engagement sera envoyée ensuite à tous les exposants quelques jours avant la manifestation

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Art. 1 : JUGEMENT

Cette exposition se déroulera sous les conditions générales fixées par les règlements de la Centrale Canine et par l'esprit du règlement des manifestations du C.C.B.A. Un juge pourra être remplacé par tout autre juge qualifié pour la race, selon les nécessités. Les jugements sont sans appel et ne peuvent être recommencés. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Art. 2 : JUGES

Chaque juge sera assisté d'une secrétaire et d'un commissaire. Il leur sera demandé de fournir à la fin de leurs jugements des commentaires à l'attention du public sur les premiers chiens et de façon globale sur l'ensemble de la classe en s'attachant à ne pas déborder de l'horaire qui leur est imparti. La rédaction des divers documents administratifs (confirmations, feuilles de résultats, cartons) se fera dans le stand CCBA.

Art. 3 : ACCES AUX RINGS

Durant les «allures» des classes, l'accès aux rings sera réservé :

- aux conducteurs de chiens des classes appelées (un conducteur par chien), munis de leur dossard
- aux personnes munies d'un badge accrédité délivré par l'organisation,

L'accès aux rings n'est pas autorisé aux chiens et conducteurs en dehors des horaires de jugements.

Art. 4 : RECLAMATIONS

Toute réclamation, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel devra être formulée par écrit dans l'heure de l'évènement qui l'aura motivée. Elle devra être accompagnée d'une caution de 150 € qui restera acquise au CCBA si, après examen par le Comité, elle n'est pas reconnue fondée.

Art. 5 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'inscription ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais engagés.

Art. 6 : AUDIOVISUEL

Les exposants et conducteurs sont avertis qu'au cas où un reportage photographique ou cinématographique serait réalisé durant leur exposition, leur image est susceptible d'y figurer et d'être diffusée sans compensation financière.

Art. 7 : RESPONSABILITÉ

Le CCBA décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort, morsure des animaux etc., et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit. Les exposants sont seuls responsables des morsures et autres dégâts occasionnés par leurs chiens. Les chiens dangereux ne seront pas admis. Le CCBA ne peut en aucun cas être tenue responsable des accidents survenus au public ou au propriétaire de chiens dans l'enceinte de cette exposition. Tous les cas non prévus dans ce règlement et toutes les contestations relatives à son application seront jugés immédiatement et sans appel par le Président du CCBA.

Art. 8 : DIVERS

L'utilisation d'amplificateur de voix et de bruits tels que mégaphone, porte-voix, corne de brume, sirène etc., ainsi que tout artifice pouvant présenter un danger, tels que colliers à pointes, bâtons, manchette, boudin etc., est interdite. L'utilisation de barbecue ou de tout autre appareil similaire sur les terrains et parkings de l'exposition est interdite.

ATTENTION

**VACCINATION ANTIRABIQUE OBLIGATOIRE
POUR TOUS LES CHIENS VENANT DE L'ETRANGER
(se munir du carnet de vaccination et du certificat antirabique original)**